

Arrêté temporaire n° 24-T-00149

Portant réglementation de la circulation sur les RD 103T, RD 905, RD 117G et RD 117D, communes de Venarey-les Laumes, Posanges, Marcilly-et-Dracy et Vitteaux

Le Président du Conseil Départemental Les Maires des communes de Posanges, Marcilly-et-Dracy et Vitteaux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 et L. 3221-4

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire

Vu l'avis favorable du Préfet en date du 18/04/2024

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Venarey-les Laumes en date du 29/04/2024

Vu l'avis favorable du service de la Région Bourgogne Franche-Comté en date du 17/04/2024

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation des RD 103T, RD 905, RD 117G et RD 117D, à l'occasion de l'organisation de l'épreuve sportive Côte-d'Or Classic Juniors, sur le territoire des communes de Venarey-les Laumes, Posanges, Marcilly-et-Dracy et Vitteaux,

ARRÊTENT

Article 1

Le 08/06/2024, de 15h00 à 18h00, la circulation des véhicules est interdite sur la RD 103T du PR 0+0807 au PR 1+0200 (Venarey-les Laumes) situés hors agglomération.

Article 2

DEVIATION

Le 08/06/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes :

- RD 905 du PR 25+0305 au PR 24+0881 (Alise-Sainte-Reine et Venarey-les Laumes) situés en et hors agglomération,
- RD 103I du PR 2+0963 au PR 2+1283 (Venarey-les Laumes) situés en agglomération,
- RD 954 du PR 30+0852 au PR 31+0803 (Alise-Sainte-Reine et Venarey-les Laumes) situés en agglomération,
- RD 103 du PR 21+0461 au PR 22+0116 (Venarey-les Laumes et Alise-Sainte-Reine) situés en et hors agglomération.

Article 3

Le 08/06/2024, de 15h00 à 18h00, la circulation des véhicules est interdite sur les :

- Voie communale Rue du Moulin et Saint Bernard à Posanges,
- RD 117G du PR 1+0521 au PR 3+0342 (Marcilly-et-Dracy et Vitteaux) situés en et hors agglomération,
- RD 117D du PR 0+0602 au PR 0+0000 (Vitteaux) situés en et hors agglomération,
- Voie communale Chemin des Dames à Vitteaux.

Article 4

DEVIATION

Le 08/06/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes :

- RD 117G du PR 1+0524 au PR 0+0000 (Marcilly-et-Dracy) situés en agglomération,
- Voie communale rue Avau et voie communale 6 à l'intersection de la RD 70,
- RD 70 du PR 26+0800 au PR 31+0392 (Marcilly-et-Dracy et Vitteaux) situés en et hors agglomération.

Article 5

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'organisateur de l'événement, sous le contrôle de l'autorité compétente.

La signalisation de l'itinéraire de déviation sera mise en place par l'organisateur de l'événement, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

Les Maires des communes de Posanges, Marcilly-et-Dracy et Vitteaux, M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or, M. le Commandant de Gendarmerie de la Région Bourgogne et le Groupement Départemental de la Côte d'Or sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Les Maires des communes de Posanges, Marcilly-et-Dracy et Vitteaux sont chargés d'informer leurs administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Fait à Posanges, le 22 mai 2024

Le Maire de Posanges

The block contains a handwritten signature in black ink and a circular official stamp of the commune of Posanges. The stamp features a coat of arms and the number 21350.

Fait à Marcilly-et-Dracy, le 22 mai 2024

Le Maire de Marcilly-et-Dracy

The block contains a handwritten signature in black ink and a circular official stamp of the commune of Marcilly-et-Dracy. The stamp features a coat of arms and the year 2024.

Fait à Vitteaux, le 21/05/2024

Le Maire de Vitteaux

Par le Maire, par délégation
2^e Adjoint
Michel Ravarotto

The block contains a circular official stamp of the commune of Vitteaux. The stamp features a coat of arms and the text "MAIRIE DE VITTEAUX", "REPUBLIQUE FRANÇAISE", and "Côte d'Or". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Fait à Dijon, le

16/05/2024

Le Président du Conseil Départemental

Pour le Président et par délégation,
Le Chef de Service de Coordination des Actions
territorialisées

Julien ROUET

